

## HAS - Règlement intérieur de la commission de la transparence

01/11/2018

Depuis janvier 2017, une nouvelle compétence permet à l'HAS de dresser un bilan prospectif sur un sujet de son choix afin d' « éclairer le régulateur du système de santé ». L'HAS met en avant dans son rapport publié en novembre 2018, une augmentation simultanée des besoins de santé au regard du développement des nouvelles technologies de santé.

Elle affirme que « Notre système doit être capable de faire rapidement des gains d'efficacité, de redéployer des ressources pour intégrer les progrès médicaux, améliorer la qualité de vie au travail des professionnels et absorber l'augmentation des besoins en réduisant les inégalités de santé. Cela suppose de faire des choix afin de garantir de manière durable un système de santé de qualité, efficient et équitable, tout en s'assurant que l'offre de santé est consacrée aux priorités de nos concitoyens. »

L'HAS émet dès lors, 21 propositions articulées en 5 axes afin d'améliorer le système de santé en France. Les axes sont les suivants

- « Agir pour développer la qualité dans le système de santé »
- « Evaluer autrement pour décider mieux »
- « Les secteurs social et médico-social appellent des réponses spécifiques »
- « Des données pour évaluer la qualité, l'efficacité et l'efficacité »
- « Mobiliser les outils de la démocratie participative pour mieux décider, individuellement et collectivement ».